

**FORMATION
PROFESSIONNELLE
CONTINUE**

« ALUR »

FORMATION IMMO BLOG

QUI A DROIT À UNE PRISE EN CHARGE ?

- **Tous les professionnels de l'immobilier!**
Même ceux qui viennent de s'inscrire. *(depuis janvier 2017, les agents inscrits dans l'année en cours y ont droit, les OPCA ne sont pas toujours informés, il ne faut pas hésiter à leur préciser).*
- **Les OPCA prennent en charge jusqu'à 1200€ par an selon les organismes.** *(Pour le portage salarial, en fonction de votre organisme, une partie de la formation vous sera reversée sous forme de frais professionnels).*
- **Seuls les agents n'ayant déclaré aucun chiffre d'affaire l'année précédente n'y ont pas droit** *(d'où l'importance de ne pas oublier vos déclarations de chiffre d'affaire en fin d'année)*

FORMATION IMMO BLOG

OBLIGATIONS ?

- Tous les professionnels de l'immobilier sont obligés de réaliser cette formation.
 - *Agent immobiliers détenteurs de carte T*
 - *Agents commerciaux « immobilier » carte de collaborateurs.*
 - *Salariés en agence immobilière « fonction commerciale »*
- Pour les renouvellements de cartes, Les CCI demandent les attestations de formations.
- **14 heures par an sont obligatoires, soit 42 heures pour trois ans (validité des cartes professionnelles), ces heures peuvent être cumulées sur la même année mais attention aux possibilités de prise en charge des OPCA. Il est conseillé de faire ses 14 heures chaque année.**

FORMATION IMMO BLOG

FONCTIONNEMENT

- Vous recevez un contrat (*individuel*) ou convention (*à plusieurs*) par e-mail.
- Il vous faut le retourner signé à votre organisme de formation (accompagné de l'acompte):
 - Courrier:
Riviere Immo
Mestrevidau
32120 Sarrant
 - info@formationimmo.blog
- L'organisme vous renvoie le contrat tamponné par courrier ou E-mail.
- Ensuite, les éléments à envoyer au point d'accueil de votre OPCA AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION:
 - Copie du contrat à votre OPCA,
 - Votre demande de prise en charge,
 - Votre déclaration FAF (*ou attestation d'affiliation au Rsi si vous vous êtes inscrit sur l'année encours*)

FORMATION IMMO BLOG

FONCTIONNEMENT

Après la formation, vous devrez envoyer au point d'accueil de votre OPCA, les éléments suivants:

- **L'état d'émargement** (*formation physique*)
 - *La feuille de présence par jour, tamponnée par l'organisme de formation Elle vous sera remise à la fin du stage.*
- **L'attestation de fin de stage**
Attention à garder l'original, c'est ce document qui vous servira aussi au renouvellement de votre carte professionnelle. Remise elle aussi à la fin du stage
- **La facture acquittée portant le numéro du chèque** et les éléments relatifs à la formation. (*remise elle aussi à la fin du stage*)

Il faut compter un mois pour recevoir votre règlement, il est parfois majoré de 140 € vous permettant de couvrir les frais liés au stage, hôtel, déplacement etc...

FORMATION IMMO BLOG

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

« ALUR »

Nous pouvons réaliser pour vous votre
demande de prise en charge auprès de votre
OPCA, pour ceci, merci de nous renvoyer:

- * Votre contrat
- * Votre demande de prise en charge signée
- * Votre attestation FAF ou affiliation Rsi

FORMATION IMMO BLOG